

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ DELIBERATION PORTANT TITULARISATION DU POSTE DE LA CANTINIERE
- ▶ DELIBERATIONS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023
- ▶ ETUDE DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA RD 15 DANS LE CENTRE BOURG
- ▶ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le 19 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MARQUANT, Maire

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, CHARPIN Karine, KLEE Arnaud, LAMOTTE Magali, DUBOIS Jean-Marie, PACAUD Quentin, PERONNET Chantal, PETIT Dominique.

Absent(s) excusé(s) : DE BARTILLAT Gérard, DESMOULES Maryse (arrivée à 20 h n'a pas pris part aux votes)

Absent (s) :

Procuration (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, DESMOULES Maryse à CHABERT Gilles

Secrétaire de séance : PETIT Dominique

PROCES – VERBAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 11 juillet 2023.

DELIBERATION PORTANT CREATION DE POSTE – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL STAGIAIRE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de *créer* un emploi d'adjoint technique territorial, en raison de la continuité du service de restauration scolaire et de l'entretien des locaux à partir du 1^{er} janvier 2024,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent non complet à raison de 25,50 / 35 hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget 2024, chapitre 012 / article 6411.

TAXE D'HABITATION - ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Le Maire de SALIGNY SUR ROUDON expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ETUDE DES PROPOSITIONS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA RD 15 DANS LE CENTRE BOURG

- Lecture du compte rendu de la réunion avec le bureau d'études REALITES du 11 septembre 2023
- Rappel - Contrat RCVCB
- Présentation de l'esquisse proposée
- Zoom sur l'intersection RD 15 / RD 55 pour la giration des véhicules
- Propositions d'ambiances
- Point sur le planning

Une réunion sera prévue prochainement avec le bureau d'études et les concessionnaires de chaque réseau public.

INFORMATIONS

- a) La mise en place et les travaux n'étant pas terminés à ce jour, **l'inauguration de la signalétique des sentiers de randonnées** et du **Marché couvert** est reportée au printemps 2024.
- b) **Les travaux électriques ont été effectués au Marché Couvert** et la puissance de raccordement du compteur a été modifiée à 36 Kva en Triphasé.
- c) **Une réunion de la sous-commission départementale de sécurité** a eu lieu le lundi 4 septembre à la préfecture pour le contrôle de la salle polyvalente et la cantine **suivi d'un avis défavorable du 2 septembre 2019**. M. le Maire a assisté à cette réunion et un rapport de vérification réglementaires en exploitation a **permis de lever la prescription d'avis défavorable du 2 septembre 2019**.
- d) Une **convention d'installation et d'utilisation des panneaux électroniques d'information** entre la commune et le Département de l'Allier a été consentie pour définir les conditions et modalités de mise en place.
- e) Un **arrêté permanent d'interdiction de stationnement** sera pris prochainement sur le bord de la chaussée vers la RD 55 au niveau du « 147, route de Dompierre ».

QUESTIONS DIVERSES

- **Le comité de foire de Dompierre** présente une invitation pour la 46^{ème} foire exposition avec foire primée, à cette occasion M. KLEE Arnaud représentera la commune.
- **Transmission des messages du Député Yannick MONNET :**
 - o **Un entretien avec les Elus** est prévu le vendredi 20 octobre à 19 h à THIEL SUR ACOLIN, Salle des Réunions en Mairie.
 - o Un rapport pour l'application du « **Zéro Artificialisation Nette** » a été communiqué également suite à la décision municipale du 11 juillet dernier et l'ensemble des motions prises par les conseils municipaux du Département ont été transmises au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et au ministre de la ruralité et des collectivités territoriales. Une proposition de loi « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs au cœur des territoires vient d'être étudiée et adoptée à l'assemblée nationale et a été transmise pour une seconde lecture.
- Les **salles** communales seront **mises à disposition** gratuitement aux familles Salignoises en deuil.
- Le **repas des aînés** est prévu le samedi 14 octobre à midi à la salle des fêtes « Christine de BARTILLAT »
- Dans le cadre de la préparation du budget 2024 et de la communication- attractivité pour l'étude du bulletin municipal 2024, le Maire informe que les **délégués des commissions** respectives seront convoqués prochainement.
- **La prochaine réunion du conseil municipal** est prévue le mardi 17 octobre 2023 à 19 h 30 en Mairie.

